

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALLET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique -
ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier -
Avenant financier au protocole cadre de réalisation de la ZAC et aux protocoles
d'aménagement des Berges de Garonne et de réalisation du réseau de chaleur
urbain
Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la délibération n°2014/0100 en date du 14 février 2014, vous avez donné un avis favorable sur le dossier de réalisation de la ZAC Bordeaux Saint Jean initiée par l'EPA Bordeaux-Euratlantique. Si ce dossier est conforme aux engagements réciproques liant La Cub et l'EPA arrêtés dans le cadre des différents protocoles conclus entre les deux établissements - protocole cadre de réalisation de la ZAC Saint Jean Belcier et protocole relatif à l'aménagement des Berges de Garonne dans ladite ZAC, signés le 10 juillet 2012, protocole relatif à la réalisation du réseau de chaleur urbain de la ZAC, signé le 23 juillet 2014 - les modalités d'apport des financements de la Communauté urbaine restaient à préciser.

Afin de disposer de davantage de visibilité dans l'exercice de programmation financière et de lisser la trésorerie pour mieux intégrer les pics de dépenses qui échoiront à chacun, La Cub et l'EPA proposent :

- d'une part de consolider en présentation l'ensemble des participations communautaires prévues dans le cadre des deux protocoles susmentionnés en estimant les différents coûts en charge à terminaison, dans le respect des modalités de révision indiquées dans les deux protocoles ;
- d'autre part de procéder aux versements par avances de fonds plutôt que sur la base des travaux constatés, avec une régularisation du solde une fois le coût réel des travaux constatés dans les limites prévues par les protocoles.

La présente délibération a ainsi pour triple objectif de rendre plus lisible les engagements financiers à venir de La Cub, de simplifier les modalités de versement entre La Cub et

l'EPA, et de mieux coordonner les apports financiers au regard des capacités des deux établissements sur la durée du projet.

L'estimation actualisée des participations attendues de La Cub s'élèvent à 59,54 M€ (correspondant à 51,70 M€ en valeur 2011, année de référence du protocole initial), sachant que tant la participation de la Communauté au titre des écoles de la ZAC (Sacré-cœur, Armagnac et Brienne) que le financement des écopoints n'entrent pas dans ce montant global puisqu'ils seront versés respectivement à la Ville de Bordeaux et aux opérateurs désignés dans le cadre de la signature des VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement).

Cette modification des modalités définies respectivement aux articles 19, 10 et 12 des protocoles initiaux est l'objet de l'avenant qui vous est présenté. Ces avances feront l'objet d'une intégration équipement par équipement à la livraison des ouvrages afin de valoriser le plus justement le patrimoine remis par l'EPA à La Cub. Ce calendrier prévisionnel est joint en annexe de la présente délibération.

Il convient enfin de souligner que les protocoles demeurent inchangés dans leurs autres articles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment l'article L5215-20-1

VU le Code de l'urbanisme et en particulier son article R 311-8

VU le décret ministériel n° 2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2013 portant création de la ZAC Saint Jean Belcier,

VU la délibération n° 2012/0377 approuvant le protocole cadre Saint Jean Belcier,

VU la délibération n° 2012/0378 approuvant le protocole d'aménagement des berges de Garonne,

VU la délibération n° 2013/0935 portant sur l'accord de la Communauté urbaine sur le programme des équipements publics,

VU la délibération n° 2014/0100 du 14 février 2014 rendant un avis favorable au dossier de réalisation de la ZAC Saint Jean Belcier

VU la délibération n° 2014/0332 du 27 juin 2014 approuvant le protocole de réalisation du réseau de chaleur urbain desservant la ZAC Saint-Jean Belcier

VU le dossier de réalisation approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPA Euratlantique et transmis le 15 janvier dernier pour avis par M. le Préfet de la Gironde.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'avenant proposé ne modifie pas les engagements réciproques de La Cub et de l'EPA formalisés dans les protocoles liant notre établissement à l'EPA,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La Communauté urbaine adopte les modalités d'appels de fonds de l'EPA au titre de la réalisation des équipements publics de la ZAC Saint Jean Belcier, des Berges de Garonne et du réseau de chaleur urbain, ainsi que le calendrier y afférent.

ARTICLE 2 :

M. le Président est autorisé à signer l'avenant financier au protocole cadre Saint Jean Belcier et aux protocoles d'aménagement des berges de Garonne et de réalisation du réseau de chaleur urbain, ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2014

M. JOSY REIFFERS